Déclaration à l'attention des financeurs de l'Aide à domicile

Financer la reconnaissance des métiers pour des conditions de travail dignes

Réunis à Paris les 27 et 28 octobre 2026, les salariés de l'aide à domicile ont partagé leurs réalités professionnelles et les priorités du secteur.

L'utilité sociale et la dimension humaine de nos métiers sont essentielles. Pourtant, nous faisons face à leur pénibilité, au manque de reconnaissance et au sentiment d'abandon sur le terrain.
Notre engagement professionnel ne peut remplacer une juste rémunération ni la prise en compte de l'usure professionnelle.

Les mesures des avenants 75-2026 (+11 points) et 76-2026 (indemnité kilométrique à 0,40 €/km) demeurent très insuffisantes. Le salaire correspondant au premier coefficient est de 1840,63 € alors que le SMIC mensuel est à 1867,02 € soit un écart de **26,39 € en dessous du SMIC.**

Pour répondre à ces réalités professionnelles nous exigeons les financements pérennes et clairement définis. Ils doivent garantir aux salariés des conditions de travail dignes et aux personnes accompagnées la qualité d'accompagnement qui leur est due.

La FNAS FO revendique :

- Le relèvement immédiat de la **valeur du point à 7,89 €.**
- Une majoration de **55 % pour les interventions le dimanche et les jours fériés.**
- Une majoration salariale pour les interventions en horaires décalés, après 18 h et le samedi.
- Le remboursement de **tous les trajets domicile-travail et travail domicile.**
- La prise en compte **de l'intégralité des temps de déplacement nécessaires entre deux interventions, consécutives ou non,** de badge à badge, sans retenue.
- **Une indemnité kilométrique de 0,55 €/km** au minimum.
- La prise en compte de la **pénibilité** et de **l'usure professionnelle.**
- L'accès à des **formations qualifiantes et diplômantes** financées à 100 % et suivies sur le temps de travail.
- **Le recrutement de personnels qualifiés en nombre suffisant** pour répondre aux **besoins** du secteur.
- La mise en œuvre de **plans d'action pour les conséquences des dérèglements climatiques,** notamment des risques routiers.
- **La prise en compte des heures de tutorat pour le salarié tutoré afin de les comptabiliser dans les critères d'évolution d'échelon.**
- **Le versement intégral** de l'Élément Complémentaire de Rémunération **(ECR) diplôme, pour les salariés à temps partiel.**
- **Une contrepartie en repos des modifications intempestives de nos plannings** qui déséquilibre l'articulation vie professionnelle/vie privée.

L'Aide à domicile ne peut être saluée dans les discours et rester insuffisamment reconnue dans les budgets. Reconnaître nos métiers, c'est financer des salaires dignes, tous les frais professionnels ainsi que des conditions de travail à la hauteur des enjeux de la prise en charge au domicile de toutes les personnes fragiles de notre société : enfants, personnes en situation de handicap, malades, personnes âgées.

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS DE L'AIDE À DOMICILE, À LA HAUTEUR DE NOTRE UTILITÉ SOCIALE

Paris, le 17 novembre 2026